

# Revue de Presse du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

## Vendredi 20 juin 2008

### 1. Réunion sur la mise en oeuvre des plans agricoles provinciaux

#### **Le Potentiel**

**Par Godefroid Ngamisata**

**11 juin 2008**

L'Alliance belgo-congolaise abrite depuis hier mardi 10 juin la réunion d'échange sur les plans de développement agricole. Près d'une cinquantaine d'experts, députés provinciaux et nationaux, représentants de la société civile, représentants d'organisations paysannes et cadres de l'administration de l'agriculture et du développement rural prennent part à ces assises de deux jours. Cette rencontre permet directement aux mouvements paysans du Nord-Kivu et du Bandundu d'échanger sur leurs expériences du terrain avant de réfléchir sur les réponses appropriées à apporter face à la crise alimentaire qui secoue plusieurs pays en développement.

Elle servira également de cadre à la préparation de la rencontre des ministres provinciaux de l'Agriculture et développement rural prévue à Kinshasa dans un proche avenir autour du ministre d'Etat de l'Agriculture et du Développement rural, Joseph Mobutu Nzanga.

Prenant le premier la parole, Dr. Alain Huart, expert et conseiller au ministère de l'Agriculture, a planché sur le «contexte alimentaire mondial et le Code agricole comme solution à long terme». Il a mis l'accent sur le développement de l'agriculture, grâce au rôle éminent de la dynamique communautaire et du conseil agricole rural à créer dans le cadre de la décentralisation et des synergies des partenariats entre l'administration centrale et les entités de base.

Dans un monde marqué par la crise alimentaire, Alain Huart a fait savoir que le potentiel agricole de la RDC peut lui permettre de relever le défi. Face à une tendance haussière des prix, le renchérissement des produits pétroliers et menaces de graves conséquences du changement climatique et des perturbations financières, il a conseillé la diversification des produits.

Le Congo démocratique qui représente aux yeux des observateurs, le deuxième potentiel au monde de terres cultivables, après le Brésil, aura beaucoup de défis à relever, notamment celui de pouvoir nourrir 2 milliards de personnes en Afrique. Face à ces enjeux majeurs, des convoitises vont se manifester. Il a indiqué, d'autre part, que la RDC accuse des retards dans divers domaines.

A peine, a fait remarquer Alain Huart, 10 % de ses superficies agricoles sont mises en valeur, les rendements à l'hectare s'apparentent à ceux des pays du Sahel. Et cela même si les données économiques sont partout favorables à l'agriculture. Plus de 60 % de la population congolaise, note le responsable de la cellule de la Coopération technique belge au ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage, vit de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Il reste convaincu que ce secteur contribue à plus de 50 % du produit intérieur brut national, avant d'ajouter que l'agriculture est, sans aucun doute, l'activité qui permettra le plus vite et au plus grand nombre de Congolais d'obtenir des revenus pour vivre dignement, c'est-à-dire manger, envoyer les enfants à l'école et assurer les frais médicaux.

Un autre temps fort était la présentation d'une étude du plan quinquennal de la province de Bandundu exécuté par la FAO avec l'appui de l'Union européenne. L'étude a été présentée conjointement par P. Ossit et Marc Rodriguez qui ont prouvé le potentiel agricole de cette province

qui fait face à plusieurs difficultés. La décentralisation prévue dans la constitution de la troisième république demeure un élément catalyseur pour le développement des entités décentralisées.

Ils ont déploré l'état d'enclavement de la RDC, de principaux centres de production agricole, les difficultés d'évacuation et de commercialisation, qui ont entraîné la démotivation des paysans et la baisse de la production agricole.

Une autre communication a été faite par M. Malembe sur « l'accompagnement des producteurs et paysans au Nord Kivu par le syndicat agricole Sydip et 12 filières ». Sans oublier le plan agricole provincial de la province du Katanga jumelé au plan de la sécurité alimentaire.

---

## **2. Crise Alimentaire: Vers la mise en oeuvre du Conseil Agricole et de Gestion**

### **Le Potentiel**

**Par Godefroid Ngamisata**

**13 juin 2008**

Il s'est tenu une réunion d'échange sur les plans de développement agricole dans toutes les provinces de la République démocratique du Congo. Pendant deux jours différents acteurs et experts oeuvrant dans le secteur ont proposé des pistes concrètes pour aider la RDC à faire face à la crise. Les participants ont insisté sur la mise en place du Conseil agricole et de gestion en marge de la décentralisation prévue dans la nouvelle Constitution.

Au cours de son intervention, le professeur Patrick Makala a fait savoir que le Conseil agricole et de gestion intéresse le secteur agricole au sens large (agriculture, élevage, foresterie, pêche) et tous les aspects de la vie rurale. Lesquels d'aspects touchent l'environnement, l'organisation, la gestion. « Par conséquent, s'il est efficace, le conseil agricole et de gestion doit contribuer au développement rural », a dit l'expert du ministère de l'Agriculture. Et le professeur P. Makala de poursuivre : « En RDC, l'Etat ne peut plus être le seul acteur du Conseil agricole de gestion (CAG). Cette structure doit inclure différents types d'acteurs, à savoir les structures publiques, les prestataires privés, les organisations non gouvernementales, les organisations des producteurs

Pour Alain Huart, conseiller et expert au ministère de l'Agriculture, suite aux échéances électorales, et à la nouvelle constitution, la décentralisation est un processus d'ores et déjà engagé. Le gouvernement central garde la prééminence sur le recadrage institutionnel mais avec l'autonomisation croissante des provinces, un travail spécifique et décentralisé s'avère nécessaire. Ainsi, se justifie dans chaque province la mise en place d'un cadre de concertation public-privé sous forme d'un conseil rural de gestion, (prévu dans la restructuration du ministère de l'Agriculture) et le Code agricole réunissant l'administration, le secteur privé (FEC, COPEMECO) les AP en associant des experts universitaires et de la Société civile, pour veiller à l'application du code agricole et aux détails de mise en oeuvre et de vulgarisation, en tenant compte des particularités provinciales. Tel est le cas de chartes foncières locales, du suivi de la fiscalité locale, de l'équilibrage intersectoriel, comme par exemple entre les secteurs agricole, minier, et forestier...

Le conseil rural de gestion, provincial (district et territoires) est une structure de concertation, inscrite dans la restructuration du ministère de l'Agriculture et du Développement rural qui doit permettre une régulation et une répartition des compétences entre Etat central et provinces; de même qu'une concertation entre gouvernement provincial et acteurs locaux tels les associations, syndicats agricoles ou fédérations des entreprises.

Le conseil rural associe l'exécutif provincial, l'administration, le secteur privé, les associations paysannes, les syndicats paysans, les universités soit la société civile au sens large. Le conseil rural et de gestion structure le regroupement des organisations professionnelles agricoles. Le conseil agricole de gestion est aussi installé au niveau des districts (futurs provinces) et territoires; il a pour but entre autres d'organiser l'encadrement du paysannat et la structuration en coopératives; diffuser les éléments de la loi utiles au milieu paysan, de vulgariser le code agricole; réguler les interactions entre secteur industriel et paysannat. A cela s'ajoute la sécurisation des structures juridiques du paysannat et coopératives; la sécurisation des paysans et propriétaires fonciers privés sur la terre au moyen des chartes foncières locales (et règlement des litiges) tout en favorisant les institutions de micro finance, micro-crédit.

---

### **3. Ouverture d'un atelier pour le développement agricole en provinces**

**Le Phare**

**Par Sakaz**

**11 juin 2008**

**La crise alimentaire qui secoue aujourd'hui le monde frappe de plein fouet notre pays.**

Personne n'ignore que ce dernier n'a pas jusque-là une politique agricole cohérente à même de l'aider à annihiler, à plus ou moins long terme, la faim qui tenaille les ventres de ses habitants. Au niveau du ministère de l'Agriculture et du Développement rural, une réunion nationale est prévue autour du ministre ayant ce secteur dans ses attributions. Toutefois, deux étapes précèdent ce grand rendez-vous un séminaire de préparation de la rencontre des ministres provinciaux de l'Agriculture et Développement rural à Kinshasa et la rencontre effective de ces ministres.

Le ministère de l'Agriculture a mis à profit le séjour kinois d'une délégation de haut niveau, représentant le monde paysan du Nord Kivu, pour tenter d'apporter les réponses à la crise alimentaire et aux enjeux de développement de nos provinces. L'objectif est aussi de partager le plan de développement de la province de Bandundu et la façon dont il est structuré dans le cadre de la politique nationale. Le tout devra déboucher sur la mise sur pied d'un format de base des plans agricoles provinciaux. Le programme prévoit qu'aujourd'hui mercredi 11 juin, l'atelier se consacre aux structures d'accompagnement du monde paysan et en particulier, le Conseil agricole et de gestion, élément essentiel du code agricole.

L'atelier de préparation de la rencontre des ministres provinciaux de l'Agriculture et du Développement rural s'est ouvert hier - pour deux jours - au Cercle Alliance Belgo Congolaise (ABC), dans la commune de la Gombe, par un exposé du Dr. A. Huart sur le thème : « Le contexte de crise alimentaire mondiale et le code agricole comme solution à long terme ». Il a été suivi par P. Ossit avec le thème : « Présentation du Plan FAO-UE-MINAGRI pour la province de Bandundu » ; par M. Malembe avec « L'accompagnement des producteurs et paysans au Nord-Kivu par le syndicat agricole Sydip et 12 filières » et par T. Kembola qui a développé « les grandes lignes du Programme national de sécurité alimentaire PNLSA.

Dans le premier exposé, M. Huart qui donne des cours ayant trait au développement dans plusieurs universités dans notre pays, a souligné de prime abord le grand paradoxe de la Rd Congo : la population vit en deçà du seuil de pauvreté, et ne mange pas à sa faim ; on constate un déséquilibre protéino-énergétique, alors que seulement 10 % du potentiel agricole du pays est exploité, tandis que les données éco-climatiques sont partout favorables à l'agriculture.

70 % de la population vit de l'agriculture alors que 90% des terres agricoles sont inexploitées.

A ce sujet, il a fait remarquer que le secteur agricole ne fait que faiblir d'année en année. En 1961, la Rd Congo exportait 380.000 tonnes de produits agricoles, tandis qu'en 2000, ces exportations sont largement en dessous de 50.000 tonnes. Le drame de notre pays se voit par le fait que 70 % de la population vit de l'agriculture alors que 90 % de ses terres agricoles ne sont pas mises en valeur. Dans ce contexte, A. Huart préconise l'application du code agricole comme solution pour tirer le pays de cette crise. Il est convaincu qu'en deux ou trois ans, le Congo peut ainsi surmonter son handicap et avoir même des excédents de production agricole à exporter.

La 3ème République offre des opportunités avec la nouvelle constitution qui a mis un accent sur la responsabilité des provinces dans la mise en valeur des territoires et la décentralisation. En outre, les pouvoirs exécutifs et législatifs provinciaux sont en place et la société civile a pris conscience de son rôle pour suivre la bonne gouvernance et la gestion responsable des ressources naturelles. Dans ces conditions, l'application du code agricole est d'une grande utilité.

Dans ses dispositions, ce code vise à restaurer des conditions d'investissement des agriculteurs, petits et grands et du financement du secteur agricole ; à recréer un cadre harmonieux entre l'Etat, ses services, les opérateurs économiques, la paysannerie et les Ongs. Il vise également à créer une dynamique autour de la décentralisation avec les gouvernements provinciaux, les élus, la société civile pour la mise en valeur des ressources au profit des populations et à soutenir la réhabilitation des infrastructures rurales, la recherche agronomique appliquée aux besoins.

Pour terminer, l'orateur s'est particulièrement étendu sur la nécessité d'une harmonisation entre les codes minier, forestier et agricole et sur l'importance et le rôle pour le producteur d'avoir un conseil agricole et de gestion.

---

#### **4. Vulgarisation en faveur de la réduction de la pauvreté**

##### **Le Potentiel**

**Par Véron-Clément Kongo**

**17 juin 2008**

La RDC est un vaste pays à vocation agricole et ses activités ont toujours été un mode de vie, une tradition, qui, pendant des siècles, a structuré la population congolaise. Près de 70% de sa population vit en milieu rural et dépend de l'activité agricole. Le Code agricole va ainsi réguler la vie dans ces milieux.

C'est ainsi que le paysannat agricole familial assure 90% de la production agricole nationale. Pour l'ensemble du pays, l'incidence de la pauvreté est estimée à 70%. Elle est la plus prononcée dans les zones rurales où 80% de la population vit avec moins d'un dollar par jour. L'insécurité alimentaire et la sous-alimentation affectent plus de 70% de la population fragilisée aussi par le paludisme et le VIH/Sida. Cette situation s'avère préoccupante au regard des « Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) » au premier rang figure la réduction de moitié, à l'horizon 2015, du nombre des sous-alimentés et celui des plus pauvres en général.

##### **Le code agricole congolais**

Le code agricole définit un plan d'actions pour l'encadrement de la jeunesse et des agriculteurs en général qui renforce la recherche agronomique appliquée et l'accès à l'information. Il jette aussi les bases du refinancement de l'économie agricole et des infrastructures. Le but est d'organiser une

économie rurale dans laquelle, avec le concours des pouvoirs publics, des groupes d'agriculteurs et autres investisseurs mettent systématiquement en valeur et exploitent rationnellement pour leur compte des terres où ils s'établissent. Il crée aussi un contexte harmonieux et incitatif entre l'entreprise agricole, d'élevage, ou de pêche, les associations paysannes, les ONGD d'encadrement, avec l'Etat et ses services, de manière à favoriser le développement durable. Il permet aussi de tisser des relations profitables entre les entreprises agricoles, la paysannerie familiale, avec le pouvoir et l'administration provinciale, dans les entités décentralisées (district, territoire...).

Le code agricole constitue un cadre ouvert pour les entités décentralisées, de manière à ce que les provinces s'assument dans le sens d'une participation active au développement régional en fonction des avantages comparatifs de chacune pour mettre en valeur les ressources dans une perspective d'agriculture de protection, en associant tous les acteurs, à savoir le pêcheur, l'éleveur, l'agriculteur, l'agronome, le vétérinaire. « Le code agricole : problématique, processus d'élaboration et grandes lignes du code » ; « la politique belge sur le développement agricole de la RDC » ; « le rôle de la femme dans le développement agricole de la RDC » ; « le rôle du CNONGD dans l'accomplissement des ONGD et associations de base » ; « le conseil agricole rural et de gestion, concept de base » ; « la composition et le fonctionnement d'un conseil agricole et de gestion » ; « la structuration du monde paysan au Nord-Kivu », tels sont les exposés prévus à l'atelier sur le projet de code agricole.

Avec ses 328 ONGD évoluant dans le secteur agricole sur 565 éparpillées à travers le pays, et, conformément à la mission qu'il s'est assignée d'accompagner la population dans son autoprise en charge, le Conseil national des organisations non gouvernementales de développement du Congo (CNONGD) s'engage déjà à vulgariser le projet de code agricole.

Cette déclaration émanant du secrétaire général du CNONGD, M. Robert Mabala, introduisait un atelier de réflexion organisé, hier lundi 16 juin au CEPAS à l'intention des membres des ONGD, en partenariat avec l'association belge 11.11.11.

## **5. Sommet de Rome: Priorité aux investissements dans l'agriculture**

[www.fao.org](http://www.fao.org)

**6 juin 2008**

### **Appui aux pays pauvres pour résister au choc de la flambée des prix**

6 juin 2008, Rome - Sommet de la FAO sur la flambée des prix des denrées alimentaires: une déclaration finale, adoptée hier soir par consensus, exhorte la communauté internationale à accroître son aide aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et ceux qui sont le plus touchés par la hausse des prix.

“Il y a nécessité urgente d'aider les pays en développement et les pays en transition à accroître leur production agricole et vivrière, et à renforcer leurs investissements dans l'agriculture, les entreprises agricoles et le développement rural et ce, de sources à la fois publiques et privées”, selon la déclaration.

Les donateurs et les institutions financières internationales sont invités à fournir “un appui en matière de balance des paiements et/ou un appui budgétaire aux pays à faible revenu importateurs de denrées alimentaires”.

“D’autres mesures devraient être envisagées si nécessaire pour améliorer la situation financière des pays dans le besoin, par exemple, le cas échéant, le réexamen du service de la dette”, selon la déclaration.

## **Des ressources pour les agences des Nations Unies**

Le texte invite également les gouvernements à “assurer” aux agences des Nations Unies “les ressources nécessaires pour accroître et améliorer leur aide alimentaire et pour appuyer leurs programmes de filets de sécurité en vue de faire face à la faim et à la malnutrition, le cas échéant en ayant recours à des achats locaux ou régionaux”.

Evoquant, à l’ouverture du Sommet, la menace croissante au plan social de la flambée des prix des denrées alimentaires, M. Jacques Diouf, Directeur général de la FAO, avait souligné: “Ce qui est important aujourd’hui, c’est que le temps du verbe est largement dépassé. Le moment de l’action est venu.”

Enfin, le monde réagit

A propos du Sommet, M. Alexandre Mueller, Sous-Directeur général de la FAO, a déclaré notamment: “Il est clair que ce Sommet a décidé de passer à l’action. Il a appelé, d’une part, à des mesures pour répondre d’urgence aux demandes d’aide humanitaire émanant de ceux qui sont les plus touchés par la crise actuelle des prix et, d’autre part, il a pris des mesures qui, à moyen terme, devraient prendre en compte les facteurs responsables de la fragilité du système vivrier aux chocs, en vue de réduire le nombre d’affamés dans le monde, ce qui nous aiderait à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial de l’alimentation.”

La déclaration invite les “partenaires du développement” à participer et à contribuer aux “initiatives internationales et régionales relatives à la flambée des prix des denrées alimentaires et d’aider les pays à mettre en place des politiques révisées et des mesures de nature à aider les paysans, en particulier les petits producteurs, à accroître leur production et à s’intégrer dans les marchés locaux, régionaux et internationaux”.

La déclaration recommande aussi des initiatives visant à “limiter les fluctuations inhabituelles” des prix des céréales vivrières. “Nous demandons aux institutions concernées d’aider les pays à renforcer leurs capacités en matière de stocks de denrées alimentaires et d’envisager d’autres mesures afin de renforcer la gestion du risque afférent à la sécurité alimentaire pour les pays touchés.”

## **Les défis du changement climatique**

Au sujet du changement climatique, la déclaration souligne la nécessité de traiter la question fondamentale de savoir comment accroître la capacité de récupération des actuels systèmes de production vivrière face aux défis du changement climatique(...)

“Nous demandons instamment aux gouvernements d’attribuer la priorité qui s’impose aux secteurs de l’agriculture, des forêts et des pêches, afin de créer des conditions permettant aux petits agriculteurs et aux pêcheurs du monde, y compris les populations autochtones, en particulier dans les zones vulnérables, de participer, en en profitant, aux mécanismes financiers et aux flux d’investissement à l’appui de l’adaptation au changement climatique, de l’atténuation de ses effets et de la mise au point, du transfert et de la diffusion des technologies. Nous soutenons l’établissement de systèmes agricoles et de pratiques de gestion forestière durable qui contribuent nettement à atténuer les effets des changements climatiques et favorisent l’équilibre écologique.”

## **Appel au dialogue sur les biocarburants**

A propos de la question controversée des biocarburants, la déclaration souligne: “Il est essentiel de relever les défis et possibilités relatifs aux bicarburants, compte tenu des besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire, d’énergie et de développement durable.

“Nous sommes convaincus que des études approfondies sont nécessaires pour faire en sorte que la production et l’utilisation des biocarburants soient durables, conformément aux trois piliers du développement durable et tiennent compte de la nécessité de parvenir à la sécurité alimentaire mondiale et de la maintenir (...)

“Nous demandons aux organisations intergouvernementales compétentes, et notamment la FAO, dans le cadre de leur mandat et de leur domaine de compétence, et avec la participation des gouvernements nationaux, des partenariats, du secteur privé et de la société civile, de stimuler sur la question des biocarburants un dialogue international cohérent, efficace, fondé sur les résultats et ce, dans le contexte de la sécurité alimentaire et des besoins en matière de développement durable.”

## **Le Programme de Doha et le commerce**

Selon la déclaration, les membres de l’OMC ont réaffirmé leur engagement à mener à bien rapidement le Programme de Doha pour le développement et réitéré leur volonté de parvenir à des résultats complets et ambitieux qui déboucheraient sur l’amélioration de la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

“Nous encourageons la communauté internationale à poursuivre ses efforts en matière de libéralisation des échanges internationaux de produits agricoles en réduisant les obstacles au commerce, et les politiques qui sont à l’origine de distorsions des marchés,” lit-on encore dans la déclaration.

“L’action concernant ces mesures donnera aux agriculteurs, en particulier dans les pays en développement, de nouvelles possibilités pour vendre leurs produits sur les marchés mondiaux et appuiera leurs efforts d’accroissement de la productivité et de la production.”

181 pays étaient représentés au Sommet de l’alimentation de la FAO – 43 représentés par leur chef d’Etat ou de gouvernement et 100 au niveau ministériel. 60 ONG et organisations de la société civile étaient présentes. Au total, on a compté 5 159 personnes dont 1 298 journalistes, photographes, cameramen et techniciens de télévision.

---

## **6. Prevenir la crise alimentaire en RDC: François Joseph Nzanga Mobutu à la recherche des solutions durables**

**Par Philomène Mwaluka**  
**16 avril 2008**

Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on. Dans le souci de préserver la RDC de la crise alimentaire en vue en Afrique, comme c’est le cas en Guinée, au Sénégal, au Cameroun, en Egypte,... le Ministre d’Etat en charge de l’Agriculture, pêche et élevage, François Joseph Mobutu Zanga est à la recherche des solutions durables.

Ce faisant, il s'est entretenu, hier mardi 15 avril 2008, dans son Cabinet de travail avec le Représentant de l'Association des Chefs coutumiers, l'Honorable Adolphe Munongo. Les deux autorités avaient inscrit sur leur agenda deux points essentiels qui ont fait l'objet de leur rencontre. Il s'agit de la consultation sur l'état d'avancement du code agricole. Il a été également question de la matérialisation de ce code agricole afin de maintenir une sécurité alimentaire en RDC.

Le code agricole, a-t-on appris au ministère de l'agriculture, pêche et élevage, sera bientôt présenté au Gouvernement et au Parlement.

Le Ministre d'Etat François Joseph Mobutu Zanga associe le pouvoir traditionnel pour le rôle capital qu'il doit jouer dans la gestion des terres arables en RDC. Il estime que ce sont les chefs coutumiers qui sont experts de terres susceptibles de produire des produits vivriers. L'Honorable Godefroid Munongo, qui s'est confié à la presse en qualité de Chef coutumier, a déclaré : « Nous sommes venu répondre à l'invitation du Ministre d'Etat en charge de l'Agriculture, pêche et élevage pour chercher ensemble les voies et moyens pouvant amener à renforcer la sécurité alimentaire et prévenir, en RDC, la pénurie des produits alimentaires qui frappe déjà les autres pays d'Afrique ». Avant d'ajouter que : « Nous voulons mettre notre expertise en acte pour renforcer la réalisation du code agricole en tant que Chefs coutumiers ».

Le Ministre d'Etat en charge de l'Agriculture s'engage à tout mettre en oeuvre ensemble avec les forces vives de la nation pour relever le défi de pénurie des produits agricoles en RDC. C'est l'intérêt que le Ministre de l'Agriculture, pêche et élevage, Joseph Nzanga Mobutu attache à l'avancement du code agricole qui est le premier code conçu par son Ministère.

---

## **7. La hausse des prix agricoles, une chance pour l'Afrique?**

**Le Monde**

**Par Jacques Diouf et Jean-Michel Severino**

**16 avril 2008**

*Le Monde* titrait en "une", le 14 avril, sur la flambée du prix des denrées alimentaires. Le Caire, Dakar, Douala, Abidjan : la rue gronde, les manifestations se multiplient. Si elle pénalise le pouvoir d'achat du consommateur européen, l'envolée simultanée des prix du pétrole et des denrées alimentaires de première nécessité affecte dorénavant la stabilité politique de certains pays du Sud. Le prix moyen d'un repas de base a augmenté de 40 % en l'espace d'une année dans certains pays africains dont la moitié des populations vit avec moins de 1 dollar par jour.

Cela signifie le retour de la faim dans des régions qui s'en étaient émancipées. Or plusieurs phénomènes d'ordre structurel, du côté de l'offre (effets du changement climatique, faiblesse des stocks et compétition des biocarburants pour les terres agricoles) comme de la demande (croissance démographique, changements alimentaires dans les pays émergents), laisse présager la persistance de prix élevés dans les prochaines années. A court terme, il n'existe pas de solution satisfaisante pour les gouvernements concernés. Pour un Etat importateur de produits alimentaires et de pétrole, l'envolée concomitante de leurs prix grève les finances publiques. Face au mécontentement grandissant de leurs citoyens, les gouvernements sont contraints de répondre aux besoins immédiats de la population. Des interventions souvent faites au détriment des investissements de long terme, qui seuls permettront à l'Afrique d'échapper durablement au spectre de la pénurie alimentaire.

Les interventions publiques d'urgence, nécessaires pour amortir le choc subi par les plus pauvres, ne doivent pas se faire aux dépens de l'adaptation de l'agriculture africaine à cette nouvelle donne mondiale. L'Afrique est aujourd'hui importateur net de denrées alimentaires. Or les projections indiquent que sa population devrait plus que doubler dans les quarante prochaines années, passant d'environ 800 millions aujourd'hui à 1,8 milliard d'habitants en 2050. La population des villes africaines, la plus vulnérable à la hausse actuelle des prix, devrait quant à elle tripler en seulement deux décennies. Mais, face à l'envolée des cours, le continent ne peut plus se permettre de laisser son déficit commercial agricole s'accroître. Non seulement parce que les prix seront durablement élevés, mais aussi parce que la disponibilité des produits sur le marché international n'est plus assurée si les pays exportateurs réduisent leur exportation pour garantir leur propre sécurité alimentaire. Pour se préserver de crises alimentaires endémiques, l'Afrique devra donc compter sur son propre potentiel agricole. Elle doit transformer le formidable défi de la hausse des prix en une chance pour son développement économique.

L'agriculture africaine a en effet gravement souffert par le passé de la baisse continue des prix des denrées agricoles sur les marchés mondiaux. Avec des produits importés de plus en plus chers, les prix des produits africains vont redevenir attractifs. Les villes du continent devront davantage se tourner, pour leur approvisionnement, vers les marchés locaux, nationaux et régionaux. Les campagnes seront-elles capables de répondre rapidement à cette demande croissante ? C'est là tout l'enjeu de nos politiques d'accompagnement - et la véritable solution aux difficultés actuelles. L'agriculture africaine possède un fort potentiel de développement, avec un avantage comparatif par rapport aux autres régions du monde. Malgré d'importantes disparités géographiques, et contrairement à une idée répandue, le continent dispose, en effet, de ressources hydriques abondantes mais insuffisamment exploitées. Il bénéficie également d'importantes réserves de terres et de main-d'oeuvre. En outre, l'agriculture africaine étant très faiblement mécanisée, peu utilisatrice d'engrais et très insuffisamment accompagnée par la recherche agronomique, ses marges de productivité restent considérables. Mais le nécessaire accroissement de la production agricole africaine ne pourra se faire qu'au prix d'ajustements sérieux. Il est du devoir et de l'intérêt de la communauté internationale d'accompagner ces efforts pour que les campagnes africaines puissent à l'avenir nourrir les villes du continent, et les villes jouer pleinement leur rôle de fournisseurs de services pour les campagnes.

Cela passera en premier lieu par l'amélioration des liaisons entre espaces ruraux et urbains, afin de favoriser l'apport en intrants modernes et l'accès des exploitants aux marchés locaux. Cela nécessitera un appui à l'agriculture vivrière par des systèmes spécifiques de crédit et d'assurance. Il faudra enfin aider l'agriculture africaine à s'adapter aux changements climatiques en cours et à choisir des techniques respectueuses de l'environnement. Dès aujourd'hui, la communauté internationale peut aider les agriculteurs pauvres à avoir accès aux semences et aux engrais devenus trop coûteux : c'est le sens de l'initiative contre la hausse des prix alimentaires lancée à Rome en décembre 2007. Le contexte alimentaire mondial a changé. L'Afrique peut relever ce défi et transformer la crise actuelle en opportunité de développement. Son agriculture doit pour cela être soutenue au-delà des réponses d'urgence. La responsabilité des pays développés est de permettre à l'Afrique d'augmenter rapidement sa production agricole. Le sommet de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la sécurité alimentaire au mois de juin offrira aux hauts dirigeants du monde l'occasion d'adopter les stratégies nécessaires pour relever ce grand défi.

---

**Plate-Forme de Communication et Information du Projet d'Appui à la mise en oeuvre du plan de restructuration des services centraux et régionaux du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage – Coopération Technique Belge RDC 07 089 11**